

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**12 JUIN 2020 à 18H**

PRESENTS : MM. CUBERTAFON, BOULANGER, POUQUET, COMBROUX, FOREST, MERILLOU, DELAGE, SOULIER, Mmes FEURPRIER, POLTORAK, PERETTI, MAILLER, PEYRAMAURE, ISASCA, GAY, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS :

Désignation du secrétaire de séance : Jacqueline POLTORAK

**ORDRE DU JOUR**

**1. Approbation du procès-verbal du 23 mai 2020**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2. Vote des taux des taxes locales**

**Vote des taux des taxes directes locales**

La refonte de la fiscalité locale vise à supprimer progressivement jusqu'en 2023 la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Un nouveau schéma de financement des collectivités locales entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour l'année 2020, la répartition des recettes fiscales entre catégorie de collectivités n'est pas modifiée, cependant le taux de taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019.

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes et EPCI. Chaque collectivité sera entièrement compensée de la suppression de cette recette fiscale.

Pour la commune, la compensation sera réalisée par l'intermédiaire de 2 ressources fiscales :

- La part de la TFPB départementale issue du territoire de la commune ;
- Une part des frais de gestion perçus par l'Etat sur les taxes additionnelles à la TFPB : principalement la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et à titre subsidiaire sur la CFE (cotisation foncière des entreprises) et sur la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)

Il est proposé de maintenir les taux suivants de taxe foncière :

	Bases prévisionnelles 2020	Taux	Produit fiscal attendu
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>1 052 915</i>	<i>10.00 %</i>	<i>106 600 €</i>
Taxe foncière bâti	809 473	24.39 %	201 974 €
Taxe foncière non bâti	61 724	96 %	60 000 €
Produit fiscal attendu			368 574 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

### 3. Décision modificative n° 1 : BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
6411	Personnel titulaire	8 000	7062	Redevance des services culturels	-1500
6413	Personnel non titulaire	3350	7083	Locations diverses	-1000
64168	Autres emplois d'insertion	2 700	73111	Contributions directes	5879
6451	URSSAF	2 500	7411	DGF	1485
6453	Caisses de retraite	5000	74121	Dotation de solidarité rurale	12545
657363	Subvention halle des sports	2000	74127	Dotation nationale de péréquation	3949
6531	Indemnités des élus	1550	74834	Compensation taxe foncière	726
6574	Subventions aux personnes privées	-2000	74835	Compensation taxe d'habitation	1 453
66111	Intérêts des emprunts	1455			
6688	Autres frais financiers	250			
022	Dépenses imprévues	-44 050			
023	Virement à la section d'investissement	42 782			
<b>TOTAL</b>		<b>23 537</b>			<b>23 537</b>

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Op. 79/2151	Réseau de voirie 2020	38 440			
Op. 85/2188	Matériel	15 000	Op.85 / 1328	subvention association CATC pour l'acquisition d'une exposition	1 125
			Op. 85/1641	Emprunt camion benne	20 000
Op.90 / 2313	Aménagement de logements locatifs et salle de réunion	2 000			
Op. 90/2135	Installations générales	4 100			
Op. 100/2158	Autres installations techniques	- 14 030			
Op. 100/2152	Installations de voirie (adressage)	14 030			
Op.82/2111	Acquisition de terrains nus	30 000			
1641	Capital des emprunts	6 750			
020	Dépenses imprévues	- 32 383	021	Virement de la section de fonctionnement	42 782
<b>TOTAL</b>		<b>63 907</b>		<b>TOTAL</b>	<b>63 907</b>

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

**Subventions versées aux associations** : le Maire donne lecture des propositions

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

#### **4. BUDGET CHAUFFERIE BOIS**

##### **Approbation du compte de gestion 2019 puis du compte administratif 2019**

*Madame POLTORAK préside la partie de la séance consacrée au vote du compte administratif.*

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 1137,24 €.

Résultat de l'exercice : déficit de 1260,64 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : excédent de 2397,88 €

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 5641,94 €.

Le compte de gestion est conforme au compte administratif :

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

Le Maire ne prend pas part au vote.

##### **Affectation du résultat**

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1137,24 € et présente un déficit d'investissement de 5641,94 € et un besoin sur restes à réaliser de 4337,22 €, il y a lieu de procéder à l'affectation de l'intégralité du résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

*Le Maire reprend la présidence de la séance.*

##### **Vote du budget primitif 2020**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 103 712 € ;

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 62 212,24 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

##### **Fixation de la durée d'amortissement des travaux 2019**

Vu les dépenses de grosses réparations 2019 (pompe de charge et compresseur) pour un montant de 2620 € HT,  
Vu la durée de vie de l'investissement, il est proposé d'amortir la dépense sur la durée de 5 ans.

Vu les dépenses de raccordement de la Maison médicale au réseau de chaleur pour un montant de :

30 789 € pour le réseau et l'étude de maîtrise d'œuvre

2252 € pour la sous-station

Il est proposé d'amortir l'investissement sur la même durée que celle prévue lors de la construction du réseau de chaleur initial soit : 50 ans pour les réseaux et 20 ans pour les équipements de sous-stations.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

#### **BUDGET ANNEXE HALLE DES SPORTS**

##### **Approbation du compte de gestion 2019 puis du compte administratif 2019**

*Madame POLTORAK préside la partie de la séance consacrée au vote du compte administratif.*

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 15 163,58 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 6 214,45 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : excédent de 8 949,13 €

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 12 682,58 €

Résultat de l'exercice : déficit de 1 119,31 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : déficit de 11 563,27 €

Le compte de gestion est conforme au compte administratif :

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

Le Maire ne prend pas part au vote.

### **Affectation du résultat**

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 15 163,58 € et présente un déficit d'investissement de 12 682,58 €, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement comme suit :

- Compte 1068 : 12 682,58 € pour couvrir le déficit
- Report en recettes de fonctionnement compte 002 : 2481 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

*Le Maire reprend la présidence de la séance.*

### **Vote du budget primitif 2020**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 39 481 € ;

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 29 020,58 €

Le montant de la participation des communes est fixé à 37 000 €. La commune de Lanouaille paiera la moitié et l'autre moitié sera répartie entre les communes en fonction du nombre d'élèves fréquentant le collège.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

### **5. Avenant au marché d'aménagement de logements locatifs et d'une salle de réunion**

Considérant la nécessité de conclure des avenants pour des travaux de faible importance non prévus aux marchés :

#### **Lot 6 : Electricité ventilation / Titulaire CLAUX ENERGIES**

Objet des avenants :

- Avenant 2 : Modification électrique du logement 3
- Incidence financière sur le marché :  
Montant avenant 2 : 365 € HT  
Montant initial du marché : 22 955 €  
Rappel montant avenant 1 : 1190 €  
Nouveau montant du marché : 24 510 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

### **Actualisation du plan de financement**

Vu l'opération d'aménagement d'un bâtiment public existant comprenant :

- 3 logements locatifs conventionnés à l'APL
- 1 salle de réunion et travaux communs

Vu le montant actualisé de l'opération :

Il est proposé d'adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES	
	genre	montant	genre	montant
<b>LOGEMENTS</b>	Travaux	199 790,65	CG	43 425,00
	Frais communs	25 322,10		
	TVA	42 492,57		
<b>Travaux communs</b>	Travaux	105 904,81	CG 25 %	29 933,31
	Frais communs	13 828,41	DETR	110 684,71
	TVA	23 946,64	FCTVA	23 569,25
			EMPRUNT	200 000,00
Réserves pour imprévus		221,82	autofinancement	<b>3 672,91</b>
<b>TOTAL</b>		<b>411 285,18</b>		<b>411 285,18</b>

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

## **6. Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial**

Le poste d'adjoint d'animation périscolaire (avant et après la classe et pause méridienne) est occupé par un agent contractuel qui arrive en fin de contrat.

L'emploi étant permanent, il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet 27/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et d'y nommer cet agent.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

## **7. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs**

### a. SIVOS (Syndicat intercommunal à vocation scolaire d'Excideuil)

2 titulaires : PERETTI Martine  
MERILLOU Stéphane

2 suppléants : SOULIER Franck  
GAY Françoise

### b. CNAS (Comité national d'action sociale)

En adhérant au CNAS, la collectivité a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel conformément aux dispositions de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, qui confie le soin à chaque assemblée délibérante de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

L'adhésion de la collectivité au CNAS s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus et d'un délégué des agents qui représentent la collectivité au Conseil d'administration.

Délégué élu : PERETTI Martine

Délégué agent : Sylvia DARLAVOIX

### c. Correspondant défense

Le rôle du correspondant défense est de sensibiliser les citoyens aux questions de défense.

Pour l'accompagner dans ses missions, il peut compter sur les délégués militaires départementaux.

1 correspondant : Stéphane MERILLOU

- d. Conseil d'administration du collège de Plaisance  
1 représentant de la commune siège : BOULANGER Jean-Christophe
- e. Conseil d'administration de l'association Trait d'Union  
Le Maire est membre de droit.  
1 titulaire : POLTORAK Jacqueline                      1 suppléant : PERETTI Martine
- f. SMCTOM : Proposition à la communauté de communes qui prendra une délibération  
1 titulaire : POUQUET Alain                                      1 suppléant : GAY Françoise

## **8. Désignation de commissions municipales**

Le Maire en est président de droit.

### Commission Voirie et Environnement

Vice-Président : POUQUET Alain

Membres : Stéphane MERILLOU, Franck SOULIER, Yvette PEYRAMAURE, Philippe COMBROUX

### Commission Travaux et aménagements de bâtiment

Vice-Président : MERILLOU Stéphane

Membres : Alain POUQUET, Françoise GAY, Françoise ISASCA, Jacques DELAGE, Guy FOREST

### Commission Affaires scolaires et sociales

Vice-Président : PERETTI Martine

Membres : Céline FEURPRIER, Jacqueline POLTORAK, Alain POUQUET, Franck SOULIER

### Commission Vie associative, actions de communication et de promotion du territoire (dont adressage)

Vice-Président : POLTORAK Jacqueline

Membres : Françoise ISASCA, Martine PERETTI, Franck SOULIER, Nathalie MAILLER, Stéphane MERILLOU

### Commission des finances

Membres : Alain POUQUET, Stéphane MERILLOU, Martine PERETTI, Jacqueline POLTORAK, Nathalie MAILLER, Guy FOREST

### Commission fleurissement

Membres : Jacqueline POLTORAK, Jean-Pierre CUBERTAFON, Françoise GAY, Françoise ISASCA, Céline FEURPRIER

Jean-Pierre CUBERTAFON est nommé Chargé du développement économique.

La séance est close à 21h30.